

## **Diagnostics d'exploitation**

Action phare du contrat territorial 2017/2021, la réalisation de diagnostics individuels d'exploitation a pour objectif principal d'accompagner l'agriculteur dans le développement de pratiques toujours plus respectueuses de la qualité de l'eau.

Ces diagnostics, dont la coordination est assurée au sein du Syndicat Mixte du Bassin de la Cisse, pourront être réalisés par un ensemble de prescripteurs [Coopératives, Chambre d'Agriculture...] dont le choix fera l'objet d'un accord entre l'agriculteur et le Syndicat Mixte du Bassin de la Cisse. L'objectif visé de 20 diagnostics en 5 ans se fera grâce à la volonté et au travail en synergie de l'ensemble des acteurs du monde agricole.